



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2025\_046**  
Séance du 11 juillet 2025

Le 11 juillet deux mille vingt-cinq à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

**Nombre d'administrateurs en exercice : 20**

**Date de l'envoi de la convocation le 11/06/2025**

**Etaient présents :**

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **BRUNEL Dideir**, Président du syndicat mixte Lozère Centre ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Mesdames : **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières

**Etaient excusés :**

Messieurs : **BEAURY Pascal**, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie.

Assistaient également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **SCHREINER Bruno**, Adjoint de Direction.

**Monsieur BERGOGNE Francis** donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Maire de Mende.

**Monsieur BOUNIOL Lionel** donne pouvoir à **Monsieur ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur Jean-Paul ITIER ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Le Président présente à l'assemblée :**

Vu le Code général de la fonction publique, dont ses articles L 452-1 à L 452-48,  
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,  
Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de gestion d'Occitanie en vigueur depuis le 1er janvier 2023,  
Considérant que les centres de gestion peuvent assurer toute tâche administrative à la demande des collectivités et établissements publics,  
Considérant que les centres de gestion s'organisent au niveau régional pour l'exercice de leurs missions en élaborant un schéma de coordination, de mutualisation et de spécialisation et pour définir les missions qu'ils décident de gérer en commun.

Considérant les besoins des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Vaucluse (CDG84), des Hautes-Pyrénées (CDG65) et de la Haute Loire (CDG43) pour répondre respectivement aux besoins de la communauté d'agglomérations du Grand Avignon, des communes de Rabastens-de-Bigorre, de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne et de Saint Ferréol d'Auroure, une convention tripartite est proposée à chacune de ces EPCI et communes. Elles fixeront les conditions de réalisation et les modalités tarifaires de la mission au bénéfice de la collectivité, au regard des besoins qui seront exprimés.

**Il est proposé :**

**D'AUTORISER** le Président à signer les conventions tripartites entre le CDG48, les Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Loire des hautes-Pyrénées et du Vaucluse et de leurs collectivités.

**D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires pour l'exercice en cours et les exercices suivants.

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**D'AUTORISER** le Président à signer les conventions tripartites entre le CDG48, les Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Loire des hautes-Pyrénées et du Vaucluse et de leurs collectivités.

**D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires pour l'exercice en cours et les exercices suivants.

Pour extrait conforme,  
Mende, le 11 juillet 2025

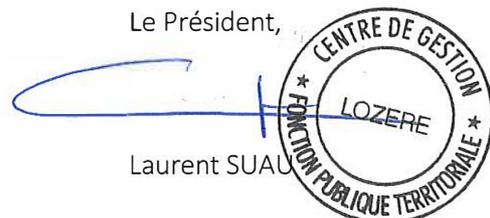
Le secrétaire de séance,

Jean-Paul ITIER



Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).